



CTBB+
CERTIFIÉ PAR FCBA
BOIS PRÉSERVÉS

Retenues de terre Berges, Soutènement

Des bois traités pour durer...

La garantie
d'un bois
durable...



Modèle d'attestation de traitement préventif

ATTESTATION DE
TRAITEMENT PREVENTIF N°

Suivant NF B 50-105-3

Classe d'emploi selon EN 335	1	2	3.1	3.2	4	
Rétention					4	4 SP
Traitement conféré	<input type="checkbox"/>					

France métropolitaine : France métropolitaine et DOM :
 Traitement anti-termites : Traitement anti-bleu en service :

Nom du client : _____
 N° et date de la facture : _____
 Références du lot : _____
 Essences de bois : _____
 Procédé de traitement : _____
 Produit utilisé : _____
 (Voir indications ci-dessous)

Fabricant : _____

L'apposition du logo
confirme la certification
du bois

Doit être certifié
CTB-P+

L'entreprise titulaire de la marque CTB-B+
atteste de la qualité de la prestation

Un procédé adapté et contrôlé

CTB-B+ est gage de la mise en œuvre d'un traitement de qualité validé par FCBA et d'un process d'imprégnation maîtrisé.

Deux fois par an, FCBA audite les entreprises certifiées, s'assure du respect du plan qualité et réalise des prélèvements.

Une efficacité confirmée

Un bois certifié CTB-B+ assure la protection de l'ouvrage contre les insectes à larve xylophage, les champignons lignivores et les termites.

En effet, le couple de certification CTB-B+/CTB-P+ permet l'utilisation des bois en milieu agricole, viticole, intérieur, extérieur, en aire de jeux ou autres espaces publics ou privés.

L'utilisation raisonnée de produits biocides certifiés CTB-P+

La certification CTB-B+ impose l'utilisation de produits certifiés CTB-P+.

CTB-P+ s'appuie notamment sur les résultats d'essais de terrain normalisés.

La seule utilisation d'un produit de préservation certifié CTB-P+ ne garantit pas la qualité d'un traitement des bois.

En partie enterrés, ce sont des ouvrages d'aménagements paysagers. Ils sont destinés à retenir de la terre, des remblais tels que jardinières, terrasses, berges, talus...

RETENUES DE TERRE

BERGES, SOUTÈNEMENT

Le bois permet une adaptation aisée aux diverses topographies (pose simple et rapide même en cas de modifications). Les produits utilisés sont par exemple des bois ronds ou sciages.



Performances

Du fait de leur implantation dans le sol, ces bois sont en classe d'emploi 4. Les durées de vie attendues sont variables en fonction des aménagements.

Les bois ronds et sciages traités selon les spécifications de CTB-B+ pour une utilisation en classe d'emploi 4 sont sûrs pour une utilisation en classe d'emploi 4.

Les durées de vie attendues sont d'au moins 10 ans.

Pour des durées de service importantes ou circonstances spéciales, **le traitement à la rétention « Sp », pour la classe d'emploi 4 prévue dans la certification CTB-B+, confère une protection renforcée.**

Durée de vie réelle et garantie quelle différence ?

La durée de vie d'un ouvrage se caractérise par la classe de longévité définie dans le FD P20-651.

Une garantie contractuelle est un contrat d'engagement du fournisseur vis-à-vis de son client, en respect d'exigences, qui en définissent la durée et la portée.

Il existe des garanties légales qui s'appliqueront le cas échéant.



Pose

Les bois certifiés CTB-B+ assurent la durée de vie de ces ouvrages.

Pour les pérenniser, il convient de :

- proscrire tout usinage postérieurement au traitement
- mettre en place un drainage adapté sur la partie hors sol et en contact avec les remblais
- éviter les rétentions et pièges à eau sur la partie hors sol
- s'assurer également d'un drainage adapté du pied dans le cas de scellement béton de la partie enterrée
- proscrire la pose de géotextile non tissé au contact direct du bois

Dans tous les cas, la conception doit assurer la stabilité mécanique de l'ouvrage.



Entretien

Un bois certifié CTB-B+ pour un usage en classe d'emploi 4 ne nécessite pas d'application de produits complémentaires pour en assurer la durabilité.

Son entretien peut être réalisé par un nettoyage régulier par brosse et/ou au jet d'eau (déconseillé à haute pression). Les blessures mécaniques occasionnées par les opérations de débroussaillage doivent être traitées par un produit adapté pour cet usage.



Professionnel de la préservation du bois, le titulaire CTB-B+ vous apporte les informations pertinentes.

apporte la longévité des bois préservés

Classes d'emplois universelles, spécifications de traitement différentes :

Avant de choisir l'essence de bois, il convient de se reporter à la classe d'emploi.

Identiques d'un pays à l'autre, les classes d'emploi définissent la situation du bois dans l'ouvrage. Celles-ci n'attestent pas de son aptitude à l'usage.

Chaque essence a ses propres caractéristiques de durabilité naturelle (avant traitement) et d'impré-

gnabilité (capacité à absorber le produit). L'affectation d'une essence à une classe d'emploi détermine le traitement du bois. Son efficacité repose sur la sélection du bois, la qualité et la quantité du produit utilisé ainsi que la maîtrise du process.

Classe	Conditions d'emploi	Mode de préservation	
		Trempage	Autoclave
4	Bois d'extérieur en contact avec le sol ou support à humidification récurrente, ou immersion dans l'eau douce, ou conception induisant une rétention importante d'eau, ou humidification très prononcée induite		X



Retenue de terre (classe d'emploi 4)

NB : Schéma indicatif. Proscrire au niveau des remblais toute terre chargée de matières organiques ou souillées.

Des bois traités pour durer...
www.ctbbplus.fr

CTB-B+ fait partie des certifications de référence du secteur durabilité-préservation des bois



Allée de Boutaut - BP 227 - 33028 Bordeaux Cedex - Tél. +33 (0)5 56 43 63 00

FCBA, organisme certificateur accrédité par le COFRAC (Certification de Produits et Services, n° 5-0011, portée disponible sur www.cofrac.fr et liste des titulaires disponible sur www.ctbbplus.fr), contribue à l'élaboration des normes européennes pour la préservation des bois en œuvre dans le bâti.

